



Circuit de LA CHATRE

Dimanche 28 juillet 2019



ENGAGEMENT :

Avant de partir en vacances, venez vous faire plaisir dans une ambiance sympa entre passionnés.

Le **LCAG** organise le **dimanche 28 juillet 2019** une journée de roulage libre sur le circuit de LA CHATRE de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Briefing obligatoire à 8h50.

Comme chaque année accès libre au circuit par groupe de 8 véhicules comme nous l'impose le règlement du circuit.

Les places sont limitées à 35 véhicules. Veuillez prendre connaissance du règlement, retourner le coupon-réponse ci-dessous complété, signé et accompagné d'un chèque de **70 € à l'ordre du LCAG**. Pour les véhicules retenus une confirmation d'engagement vous sera envoyée 15 jours avant la date de la manifestation.

Sur place cafés, boissons, pensez à prendre votre pique-nique, pas de restauration prévue.

(Pour votre sécurité : casque obligatoire, arceaux conseillés et véhicules répondant aux normes anti-bruit, bâche de protection sous la voiture sur parking)

Le président, Philippe SAGNE

Coupon réponse à retourner à:

Philippe SAGNE 9 rue Georges Buffon 87350 PANAZOL

www.lcag87.fr, Facebook LCAG87, lcag@orange.fr, Tél: 05 55 06 01 43 / 06 82 36 79 06



<i>Journée LCAG LA CHATRE 28 juillet 2019</i>			
NOM :		Prénom :	
Adresse :		Ville :	
Code postal :		Tel :	
Adresse Messagerie		Club :	
Véhicule :		Immat :	

Règlement

- 1- Seules les personnes ayant acquitté leur droit d'inscription et accepté le présent règlement pourront prendre part à la manifestation.
- 2- Chaque conducteur doit présenter aux organisateurs son permis de conduire valide, le certificat d'immatriculation du véhicule, une **attestation d'assurance circuit** est conseillée.
- 3- L'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule jugé dangereux ou non conforme à la réglementation en vigueur.
- 4- Le nombre de personnes à bord du véhicule, pilote inclus, est limité à deux. Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas admis à bord des véhicules sur le circuit.
- 5- Pour prendre la piste le pilote et son passager doivent porter un casque et avoir bouclé leur ceinture de sécurité ou harnais.
- 6- Seul(s) la (les) personne(s) désignée(s) comme conducteur(s) sur le bulletin d'inscription est (sont) autorisé(s) à conduire le véhicule sur la piste.
- 7- **La participation au(x) briefing(s) est obligatoire.**
- 8- Chaque conducteur s'engage à se conformer aux instructions du directeur de piste et à respecter les drapeaux et signaux des commissaires.
- 9- Tous les véhicules doivent être munis d'un récipient récupérateur des vapeurs d'huile.
- 10- En cas de fuite importante (huile, liquide de refroidissement, carburant), le conducteur doit s'arrêter immédiatement et attendre l'arrivée du véhicule de dépannage.
- 11- Le LCAG décline toute responsabilité concernant les dommages causés à la piste et aux installations du circuit. L'auteur des dégradations porte seul la responsabilité de ses actes, et la signature du présent règlement tient lieu de décharge vis-à-vis des organisateurs.
- 12- Le LCAG décline toute responsabilité en cas de vol d'objets dans les stands, dans les véhicules, et d'une manière générale dans l'enceinte du circuit durant la manifestation.
- 13- **Toute conduite jugée dangereuse sera sanctionnée par une exclusion immédiate. Idem pour toute personne ayant un comportement suspect (sous l'emprise d'alcool ou autre produit).**
- 14- Il est demandé aux pilotes de ne pas dépasser leurs moyens ni ceux de leur véhicule.
- 15- Nos amis les chiens ne sont pas admis.

A découper et retourner.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de cette manifestation et l'accepter sans réserve.

Date :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)